

Instances territoriales de dialogue Espace azuréen

La territorialisation de la consommation d'espace, comment faire ?

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

8 juillet 2022 – Nice

Ordre du jour

- Accueil – échanges préalables
- Propos introductifs
M.LEONELLI
Conseiller régional
- Evolution de l'occupation des sols
Les spécificités de l'espace azuréen

Tour de table

- Comment territorialiser ?
Les indicateurs de mesure
De l'indicateur à l'outil
De l'outil à la règle ?

Tour de table

- Conclusion
M.LEONELLI



Propos introductifs

Une démarche partagée

Les objectifs calendaires de la loi Climat et Résilience

Août 2021

2031

2041

2050

Loi Climat et
Résilience

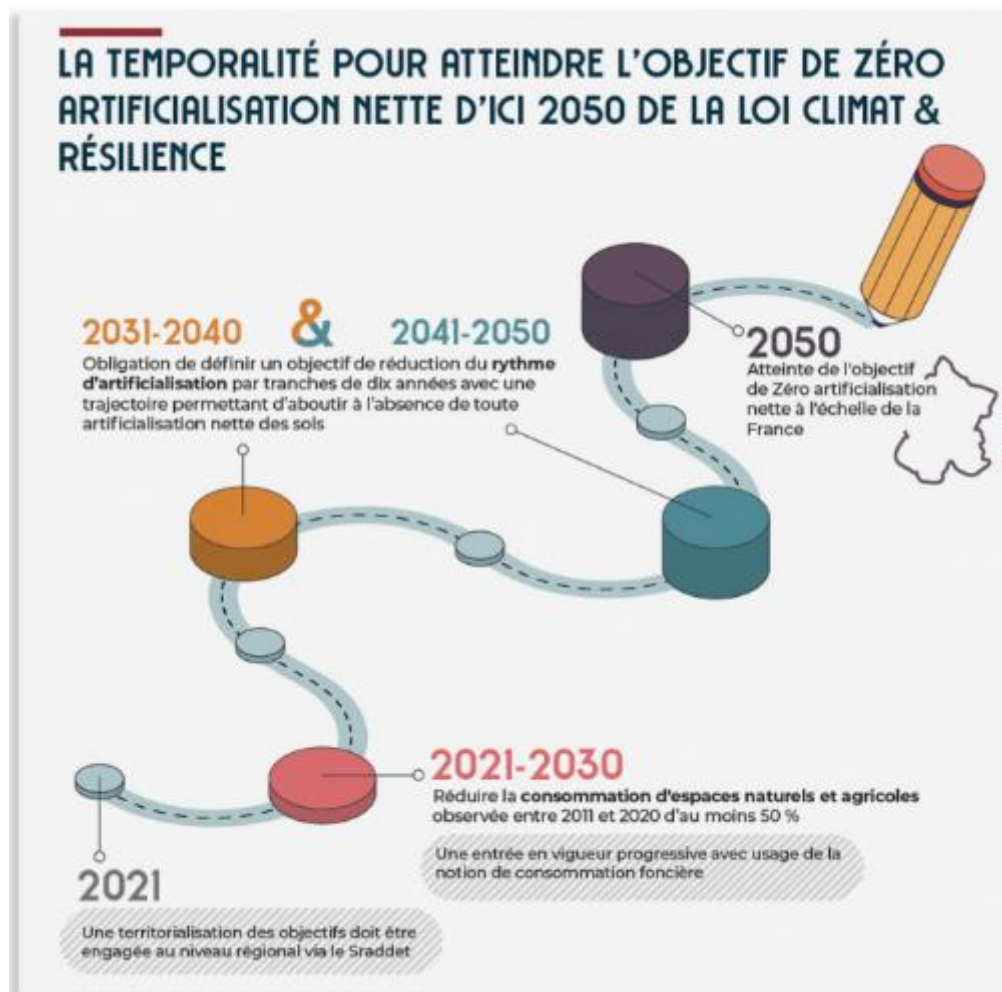
Réduction de la
consommation
d'espace naturels
et agricoles d'au
moins 50%

Définition d'un objectif de réduction du rythme
d'artificialisation par tranches de 10 ans

Atteinte de
l'objectif de Zéro
Artificialisation
nette

Première étape : **diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030** comparée à celle de 2011-2021

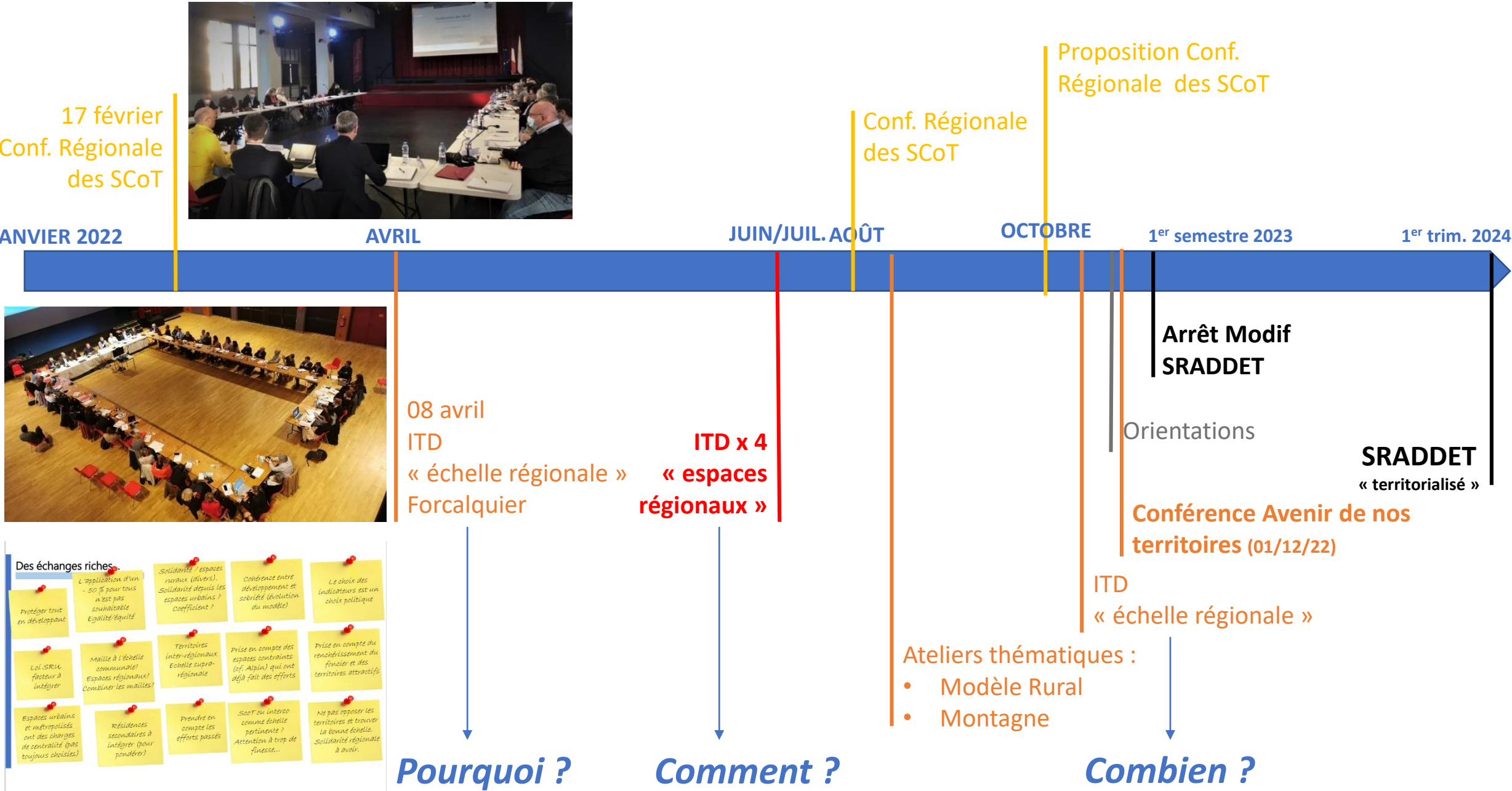
- La consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers : « est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés » (art.194).
- Une installation photovoltaïque n'est pas comptabilisée comme de la consommation d'espace si elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol



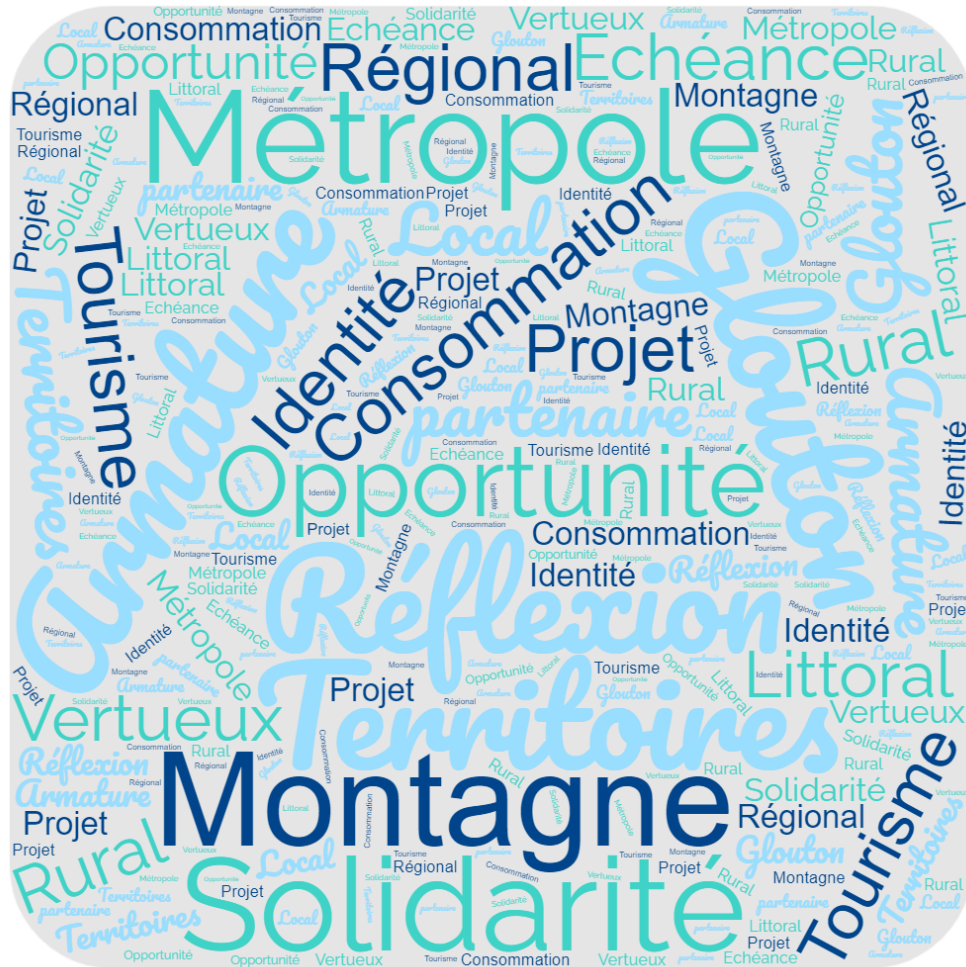
Le SRADDET de la Région Sud, approuvé en 2019 intègre déjà cet objectif de réduction par 2 de la consommation d'espaces d'ici 2030.

Mais il n'affiche pas aujourd'hui une territorialisation de cet objectif.

Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



L'ITD du 08 avril 2022 – « Pourquoi territorialiser ? »



- ✓ En l'absence de choix le « diviser par 2 » s'appliquera quoi qu'il arrive... et indistinctement
- ✓ Pour ne pas en faire une règle préalable
- ✓ Pour prendre en compte la spécificité des territoires
- ✓ Pour donner corps à une solidarité régionale, notamment en termes de charges de centralités
- ✓ Pour répondre aux projets de la Région et des territoires
- ✓ Car c'est une opportunité « temporaire »...

**Passer de la « contrainte » à « l'opportunité »
pour choisir (ou ne pas choisir) en connaissance de cause**

L'ITD du 08 avril 2022 – Des échanges riches

Protéger tout
en développant

L'application d'un
- 50 % pour tous
n'est pas
souhaitable
Egalité/équité

Solidarité / espaces
ruraux (divers).
Solidarité depuis les
espaces urbains ?
Coefficient ?

Cohérence entre
développement et
sobriété (évolution
du modèle)

Le choix des
indicateurs est un
choix politique

Loi SRU
facteur à
intégrer

Maille à l'échelle
communale?
Espaces régionaux?
Combinaison des mailles?

Territoires
inter-régionaux
Echelle supra-
régionale

Prise en compte des
espaces contraints
(cf. Alpin) qui ont
déjà fait des efforts

Prise en compte du
renchérissement du
foncier et des
territoires attractifs

Espaces urbains
et métropolisés
ont des charges
de centralité (pas
toujours choisies)

Résidences
secondaires à
intégrer (pour
pondérer)

Prendre en
compte les
efforts passés

SCOT ou interco
comme échelle
pertinente ?
Attention à trop de
finesse...

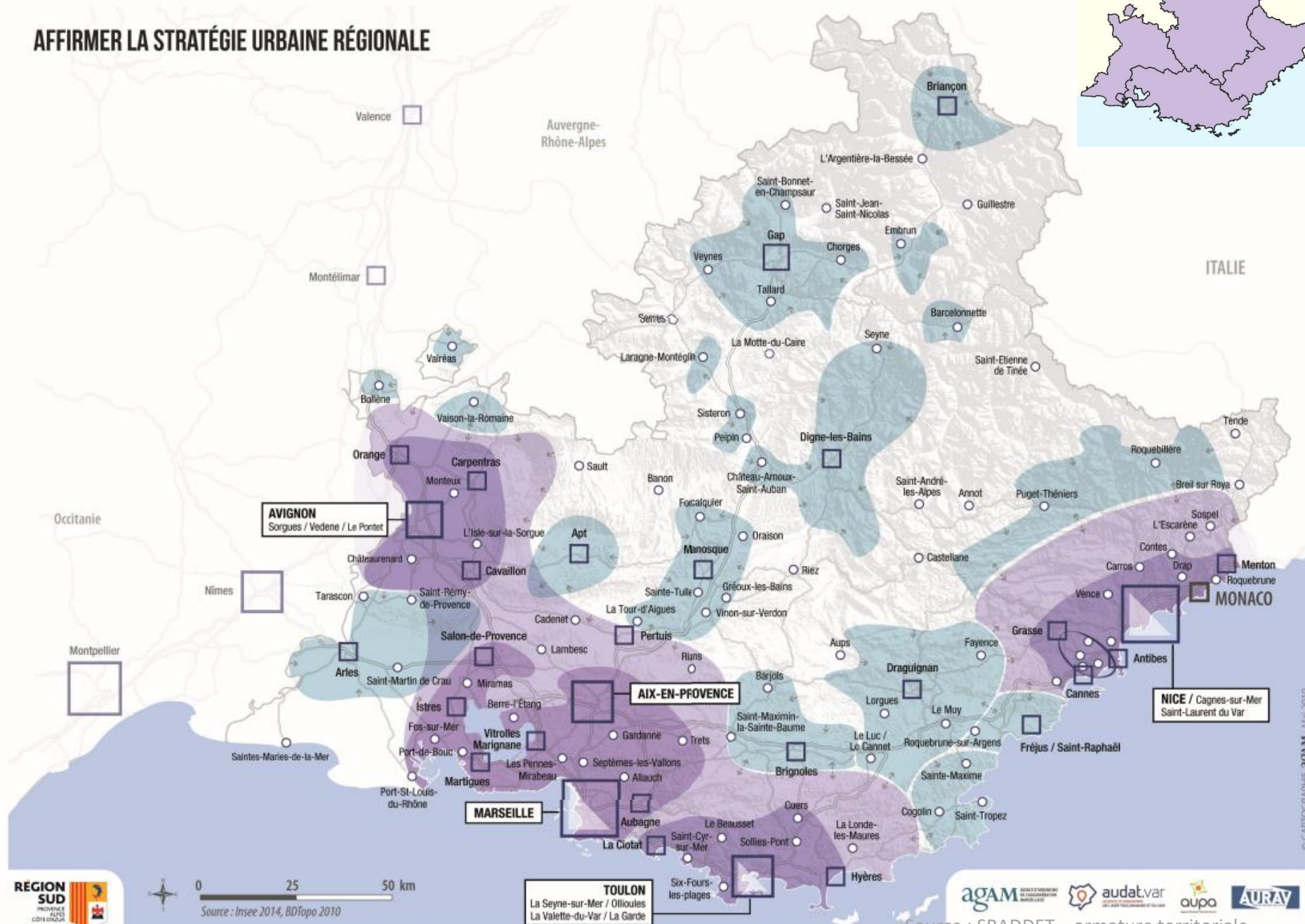
Ne pas opposer les
territoires et trouver
la bonne échelle.
Solidarité régionale
à avoir.

Evolution de l'occupation du sol

Les spécificités de l'espace azuréen

La stratégie urbaine du SRADDET

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE



Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine
[LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

Espaces « les plus métropolisés » :
recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

Espaces sous influence métropolitaine :
maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

Espaces d'équilibre régional :
promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

Espaces à dominante rurale ou naturelle :
porter un modèle de développement rural régional

- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

Centralités métropolitaines :

- Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

Centres urbains régionaux

- Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

Centres locaux et de proximité

- Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

Sièges des métropoles institutionnelles

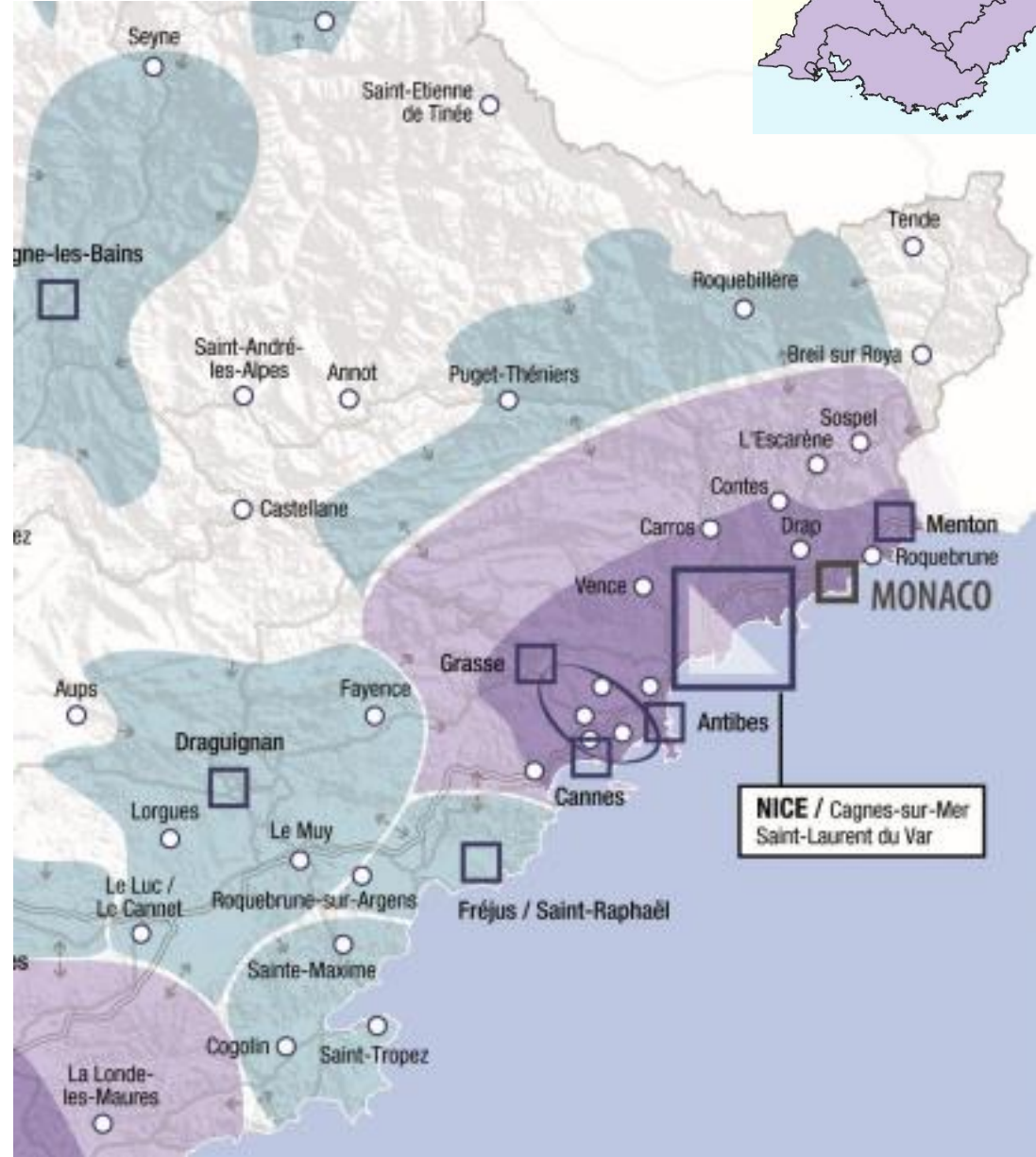
Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)

Voies principales et secondaires

© CARTOGRAPHIE AGAM - MAI 2019

L'espace azuréen, un espace du SRADDET

- ✓ Les espaces du SRADDET ne sont pas des périmètres administratifs
- ✓ Les espaces du SRADDET sont un moyen d'exprimer et de traduire le projet régional aujourd'hui à l'œuvre



Enjeux majeurs



UNE URBANISATION
CONCENTRÉE



DIMINUTION DE LA
CROISSANCE



IMPORTANCE DU
TOURISME

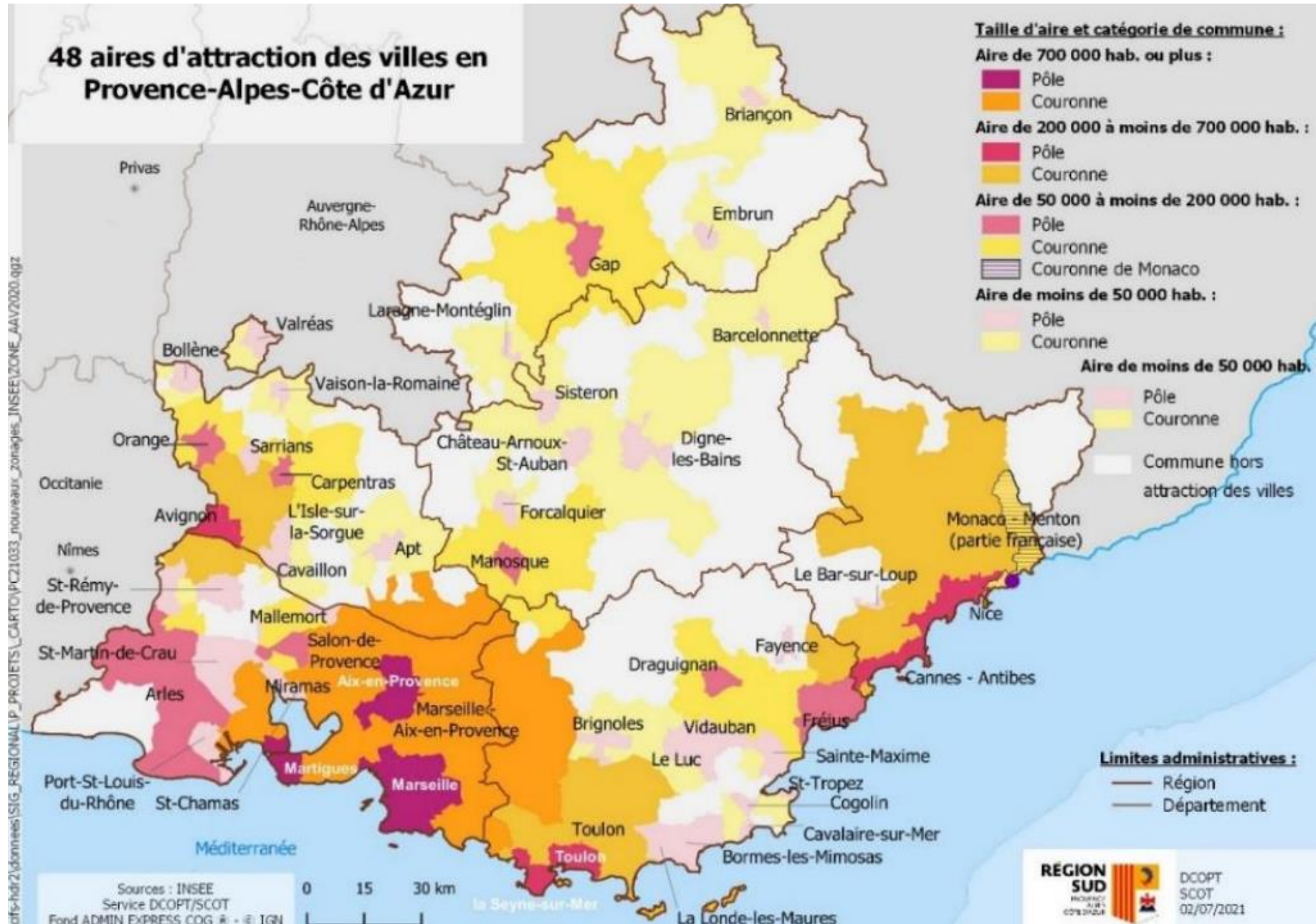


MENACES SUR LES
RESSOURCES



PRESSIONS SUR
L'AGRICULTURE

L'espace azuréen, portrait



? Le territoire en questions...

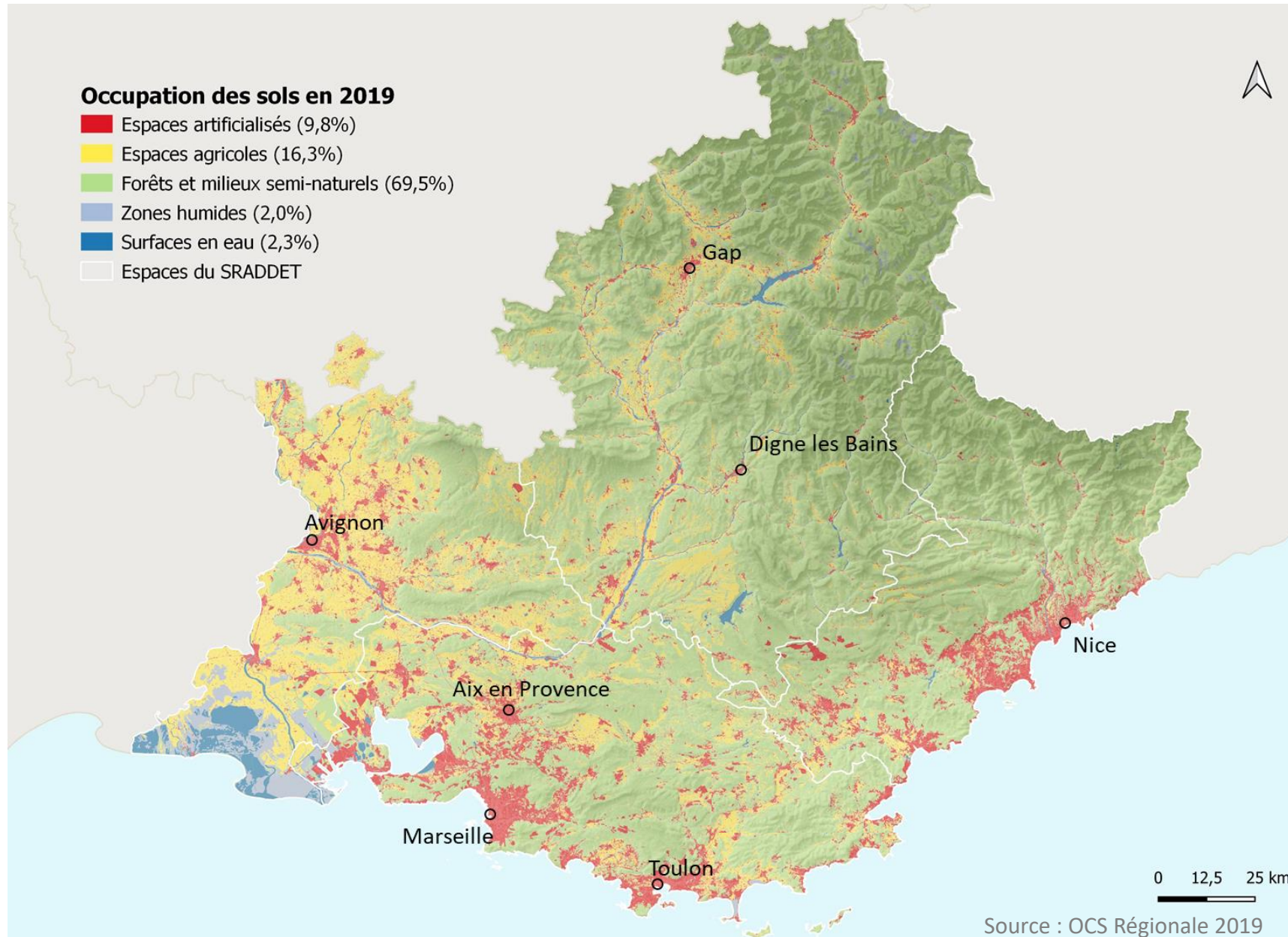
Quelle est la part de la population de l'espace azuréen au sein de la région ?

A 18%

B 26%

C 33%

L'espace azuréen, l'occupation des sols



Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par l'urbanisation au sein de l'espace azuréen ?

A

12%

B

22%

C

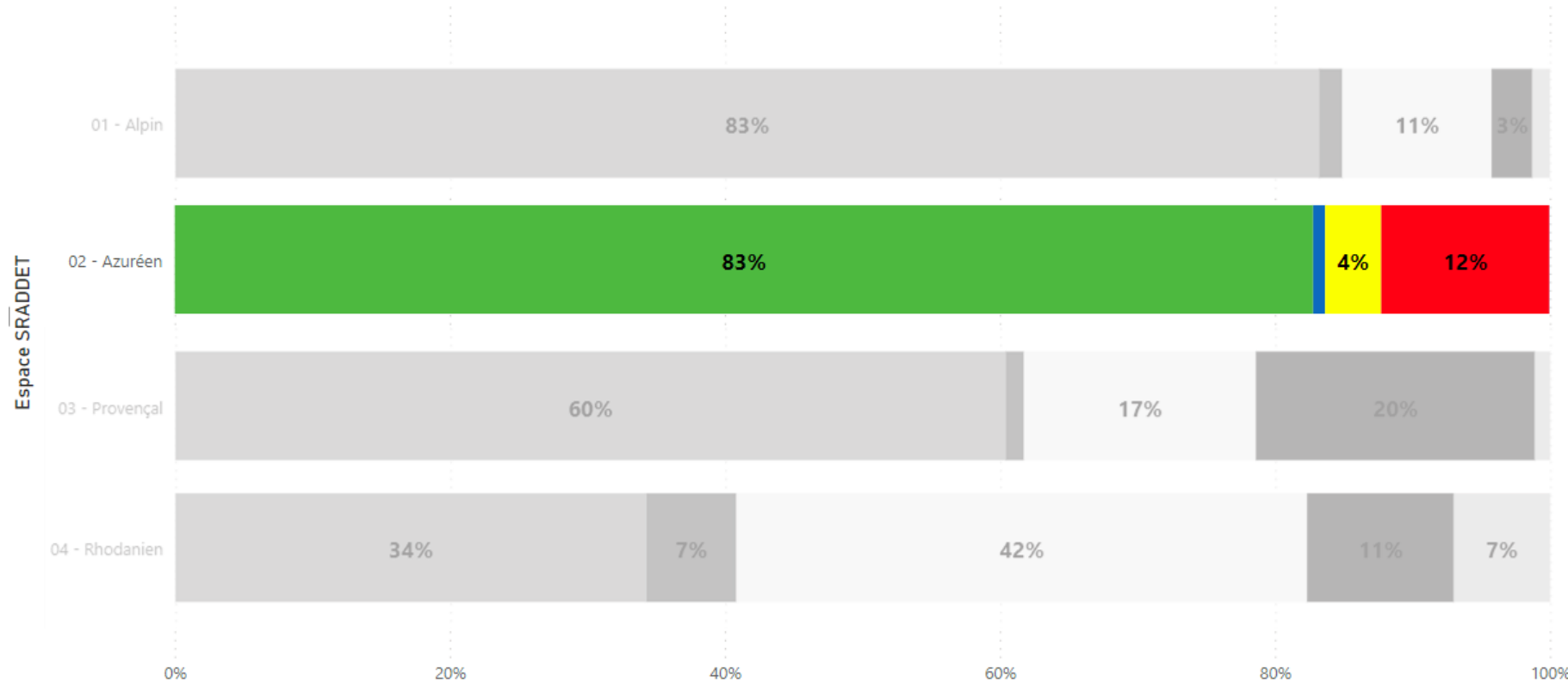
32%

Indices :

- **Alpin : 11%**
- **Provençal : 20%**
- **Rhodanien : 11%**

L'espace azuréen, l'occupation des sols

LIB1_19 ● FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS ● SURFACES D EAU ● TERRITOIRES AGRICOLES ● TERRITOIRES ARTIFICIALISES ● ZONES HUMIDES



Source : OCS Régionale 2019

- ✓ 4/5 du territoire couvert par les forêts et les milieux humides
- ✓ Deuxième espace le plus urbanisé de la région mais dans une valeur quasi équivalente à l'espace rhodanien



Le territoire en questions...

Quelle est la part représentée par l'urbanisation au sein de l'espace azuréen ?

A

12%

B

22%

C

32%

Indices :

- Alpin : 3%
- Provençal : 20%
- Rhodanien : 11%

L'espace azuréen, la consommation d'espace



Le territoire en questions...

Quelle est la part des forêts et milieux humides dans l'origine des espaces consommés au sein de l'espace azuréen ?

A

30%

B

50%

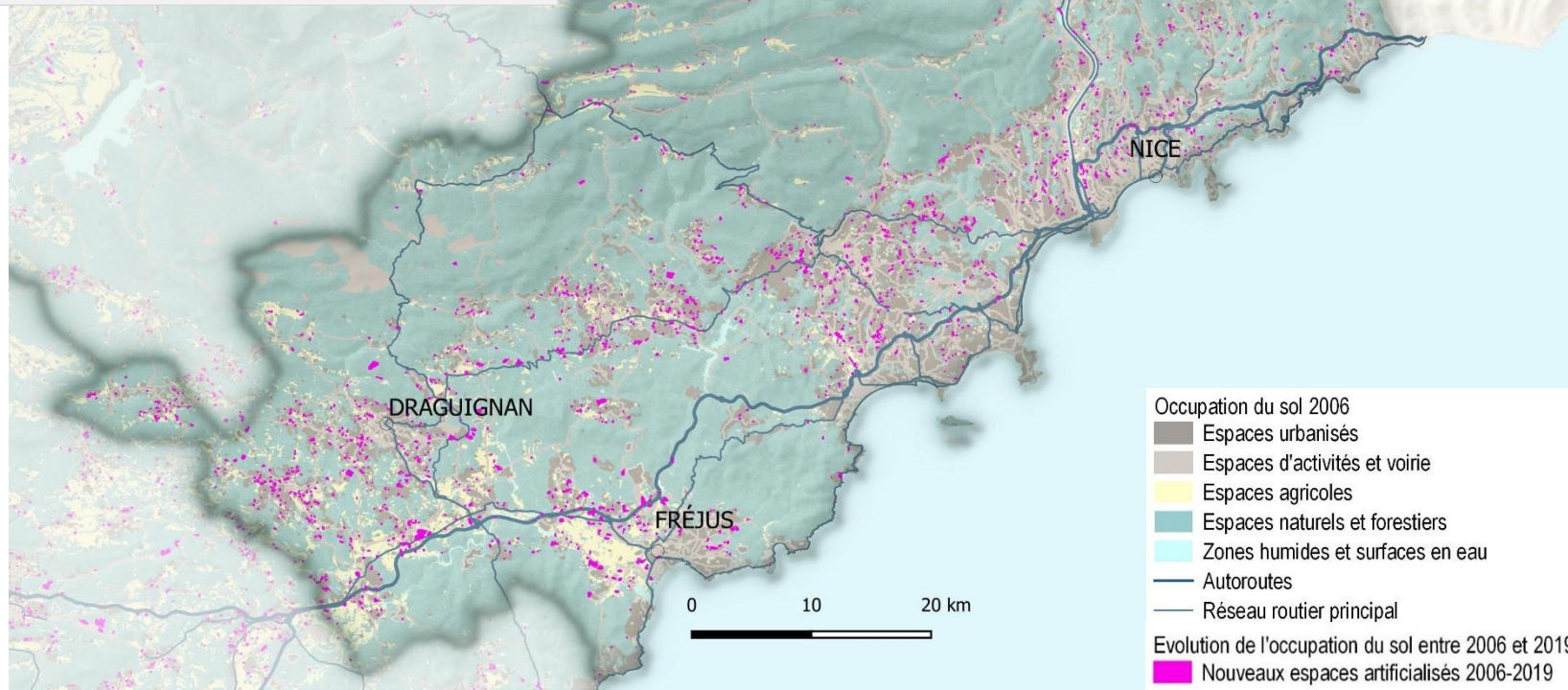
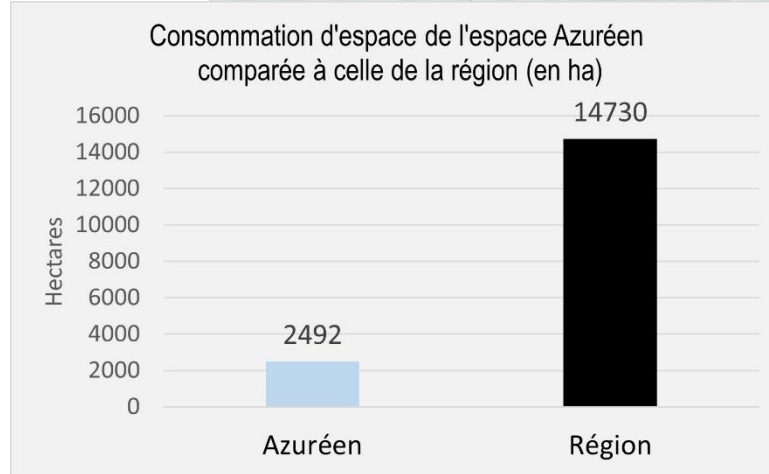
C

70%

Indices :

- **Alpin : 28%**
- **Provençal : 38%**
- **Rhodanien : 10%**

L'espace azuréen, la consommation d'espace



Le territoire en questions...

Quelle est la part de la consommation d'espace de l'espace azuréen au sein de la région ?

A

- de 10%

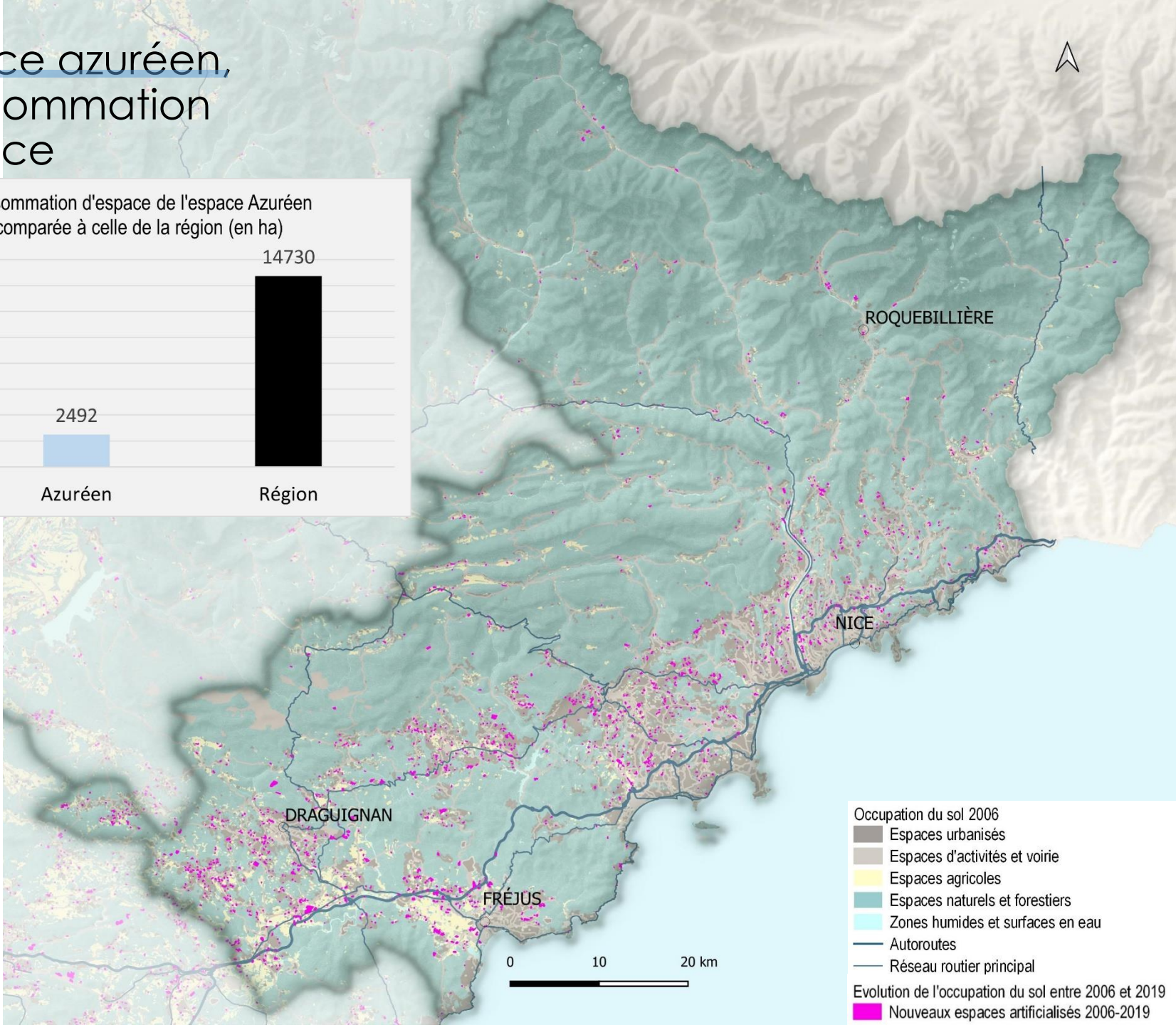
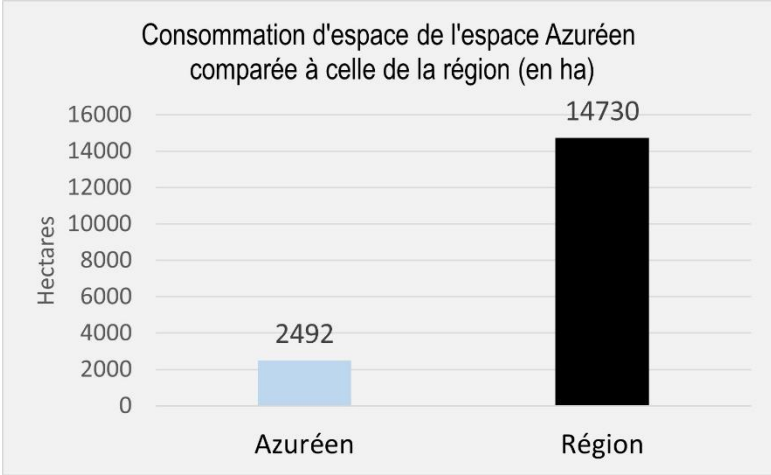
B

17%

C

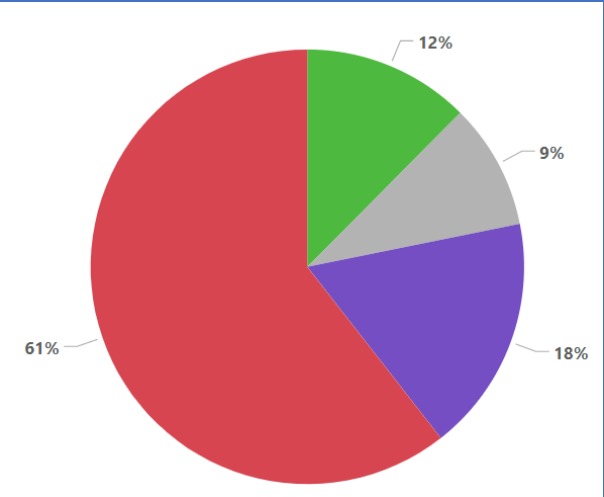
+ de 20%

L'espace azuréen, la consommation d'espace

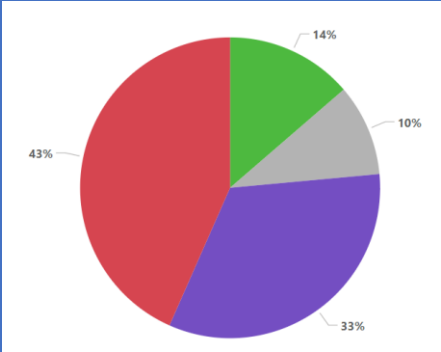


- Occupation du sol 2006
- Espaces urbanisés
 - Espaces d'activités et voirie
 - Espaces agricoles
 - Espaces naturels et forestiers
 - Zones humides et surfaces en eau
 - Autoroutes
 - Réseau routier principal
- Evolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2019
- Nouveaux espaces artificialisés 2006-2019

Les types d'espaces artificialisés créés entre 2006 et 2019



Espace azuréen

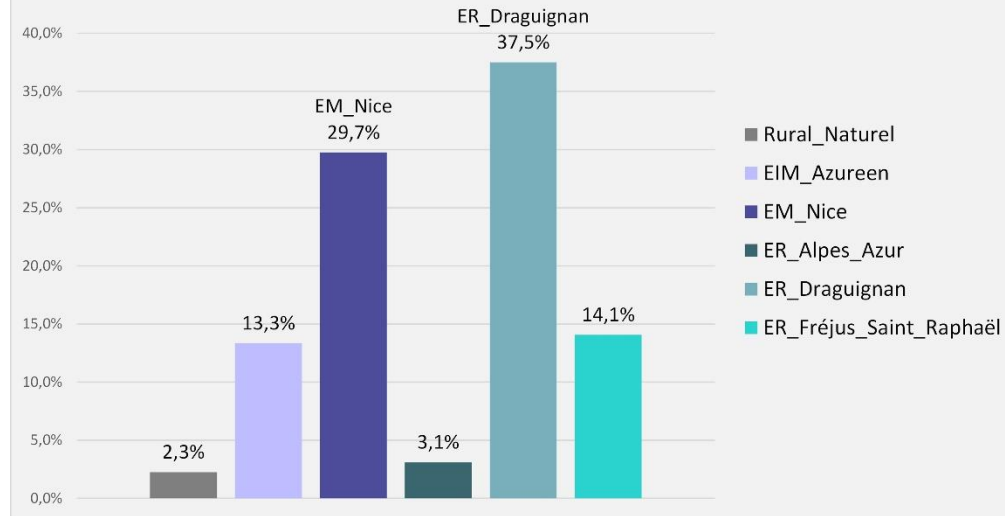


Région

- Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Zones industrielles ou Commerciales, infrastructures et équipements
- Zones urbanisées / dominance résidentielle
- Mines, décharges et chantiers

L'espace azuréen, la consommation d'espace

Poids de la consommation d'espace
des différentes strates dans l'espace Azuréen (en %)



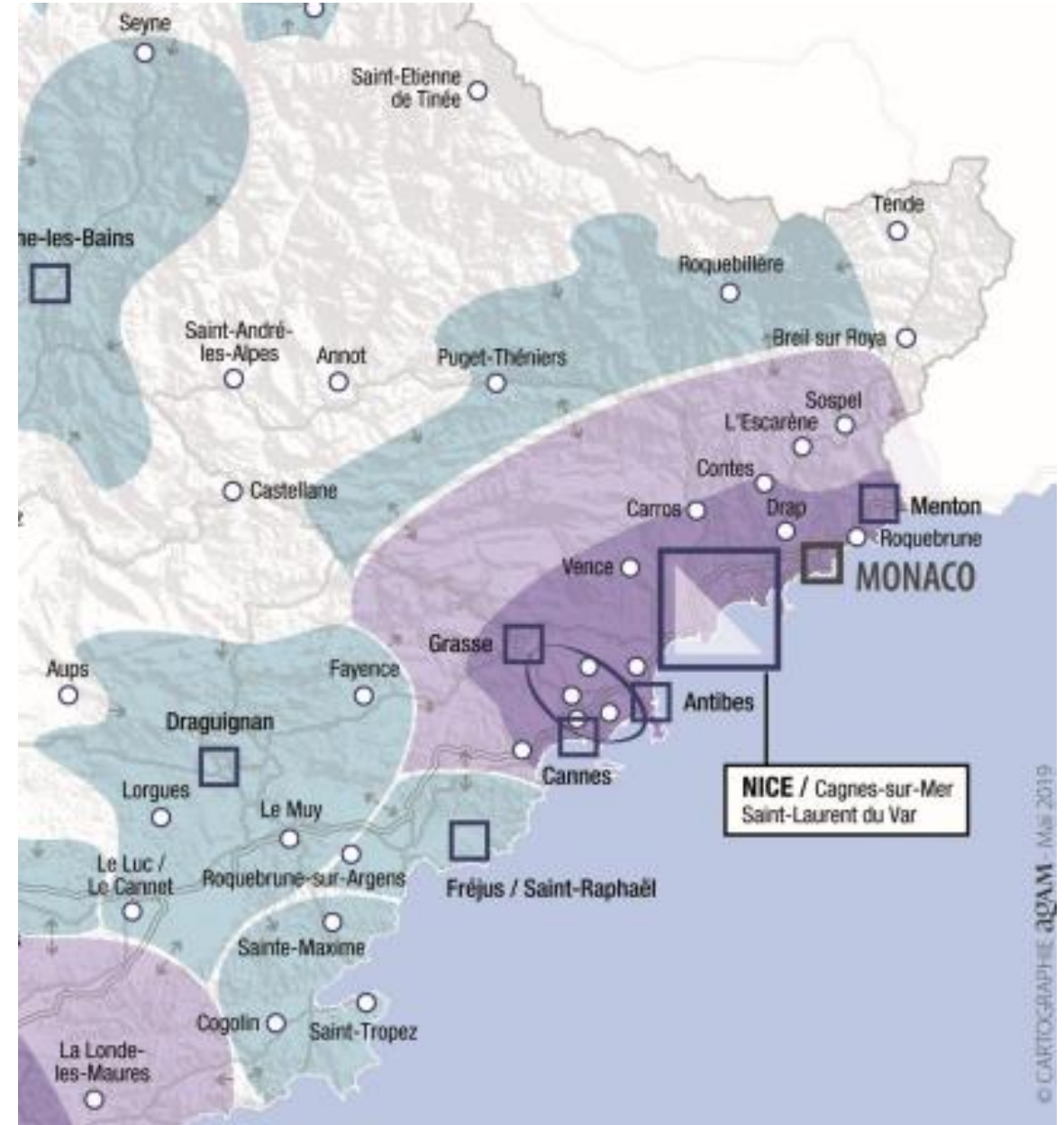
AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE

Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine
[LD2 – Axe1 – Obj. 31,32,33,34]

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 28, 29]

- Espaces « les plus métropolisés » :**
recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
 - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
 - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- Espaces sous influence métropolitaine :**
maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
 - Accroître la desserte par les transports en commun
- Espaces d'équilibre régional :**
promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement
- Espaces à dominante rurale ou naturelle :**
porter un modèle de développement rural régional
 - Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Favoriser l'accès aux services dans les centralités
 - Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

- Centralités métropolitaines :**
 - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement (Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon)
- Centres urbains régionaux :**
 - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
 - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- Centres locaux et de proximité :**
 - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie
- Sièges des métropoles institutionnelles**
- Pôle métropolitain Cap-Azur (Cannes-Grasse-Antibes)**
- Voies principales et secondaires**



Tour de table & Echanges



*Les spécificités
de l'espace azuréen*



Comment territorialiser ?

Les indicateurs de mesure

Des indicateurs pour observer et mesurer



Combien d'**habitants supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



Combien d'**emplois supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?



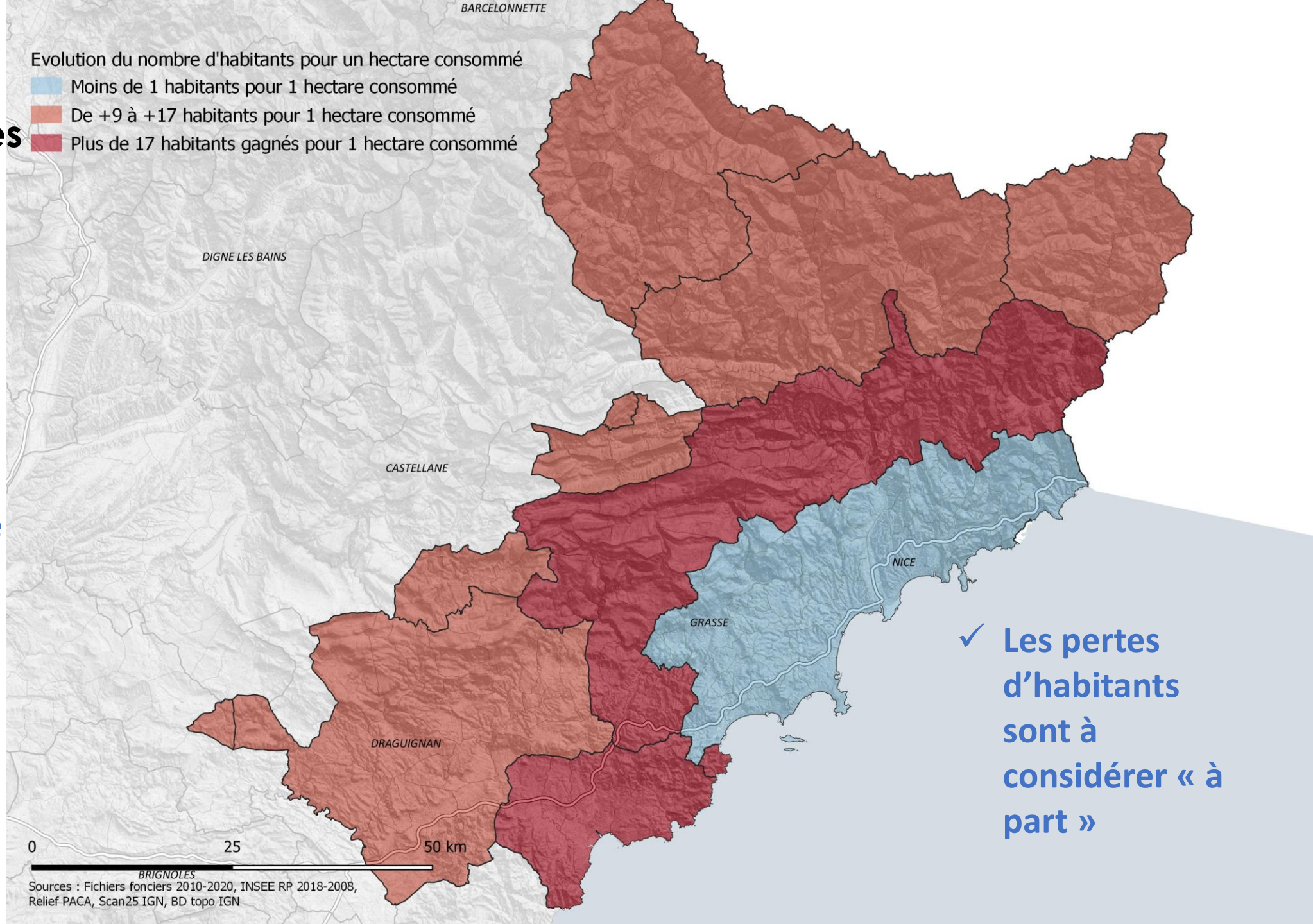
Combien de **résidences principales supplémentaires** pour 1 hectare consommé ?

**Indicateurs
de mesure**

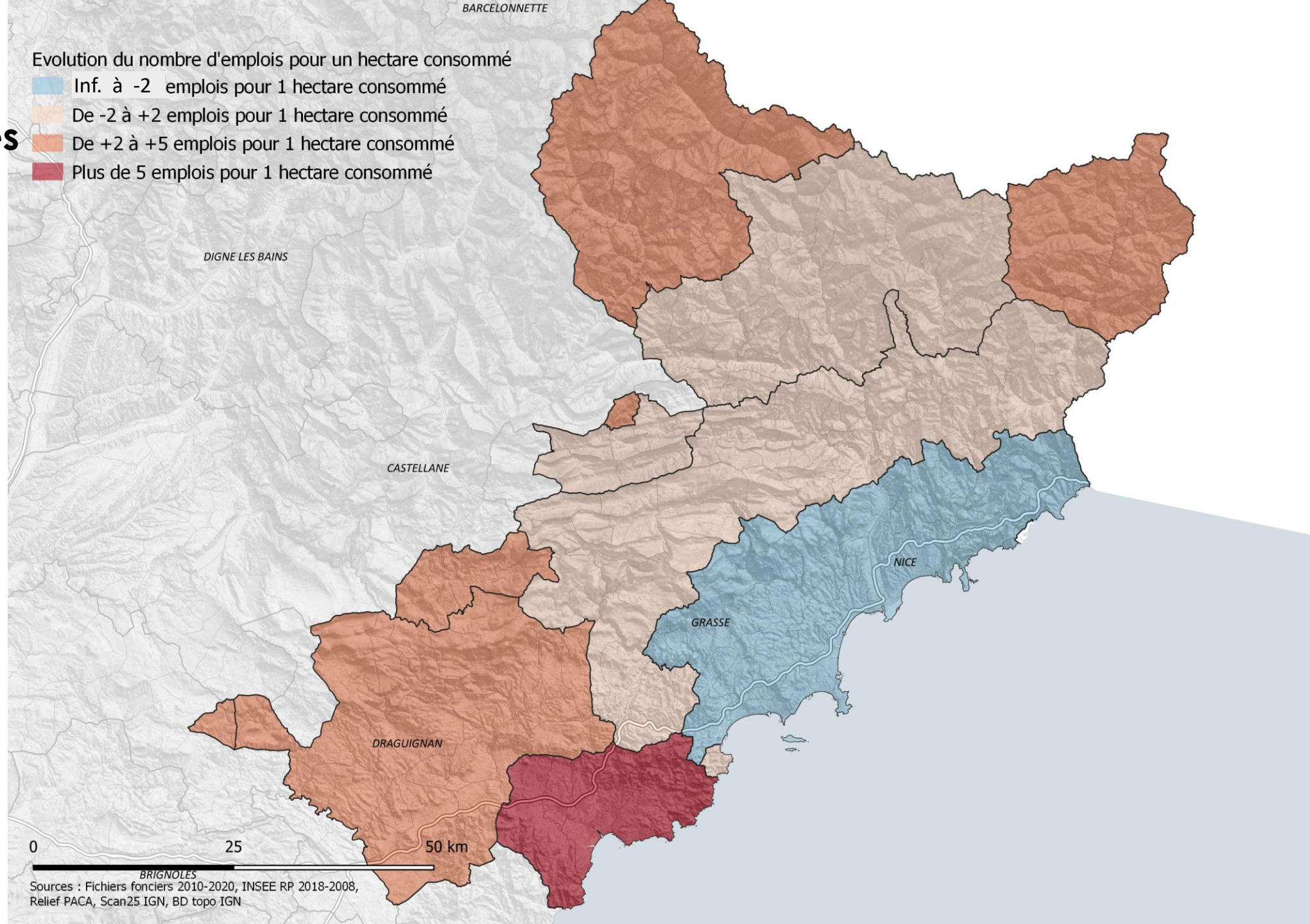
Indicateurs communs à
l'ensemble du territoire régional

Combien d'**habitants supplémentaires** pour 1 ha consommé ?

- ✓ Traduit une observation (comptable), pas un regard sur les documents de planification en cours



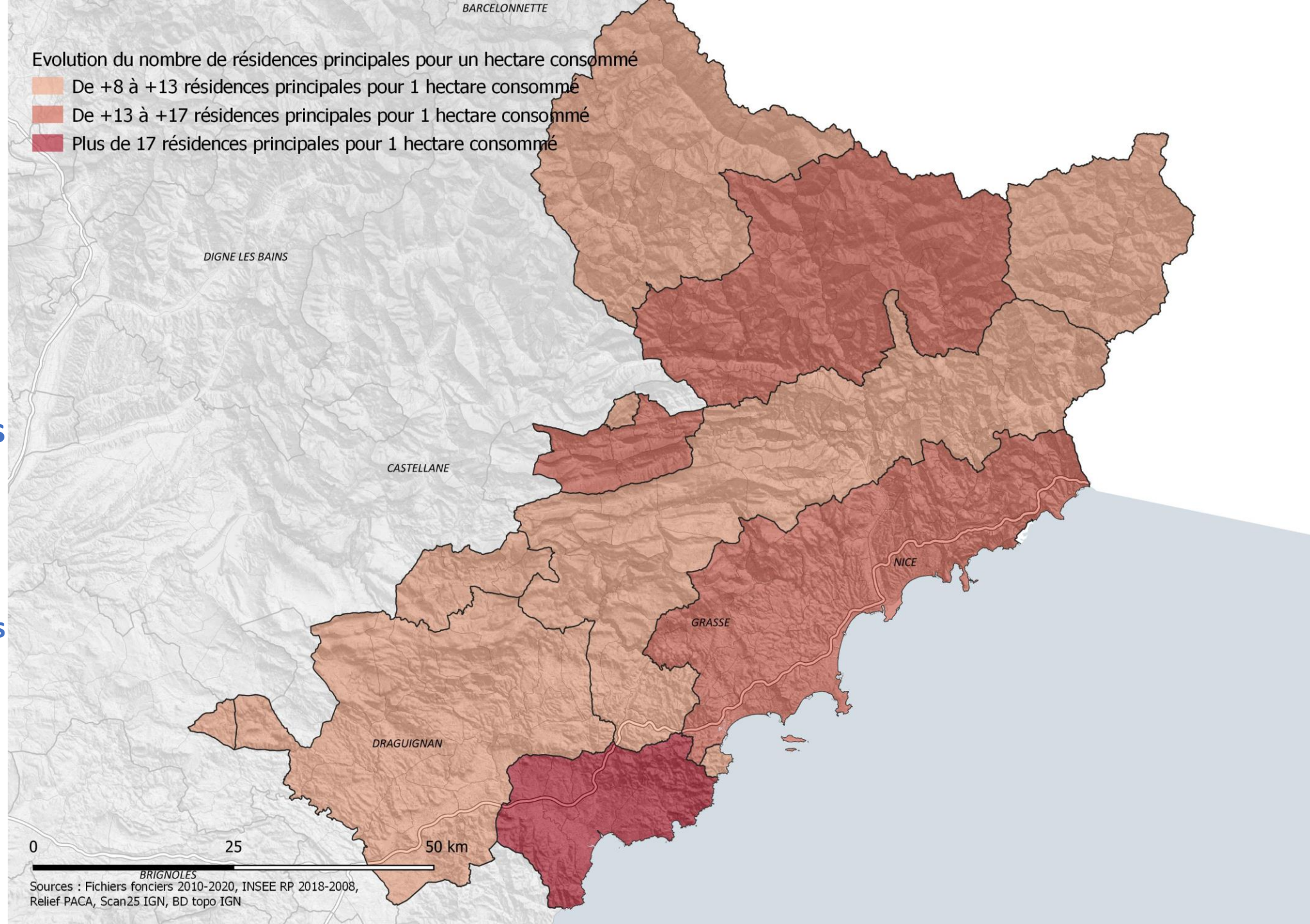
Combien d'emplois supplémentaires pour 1 ha consommé ?



Combien de **résidences principales** pour 1 ha consommé ?

✓ La question
des résidences
secondaires
n'est pas
éludée

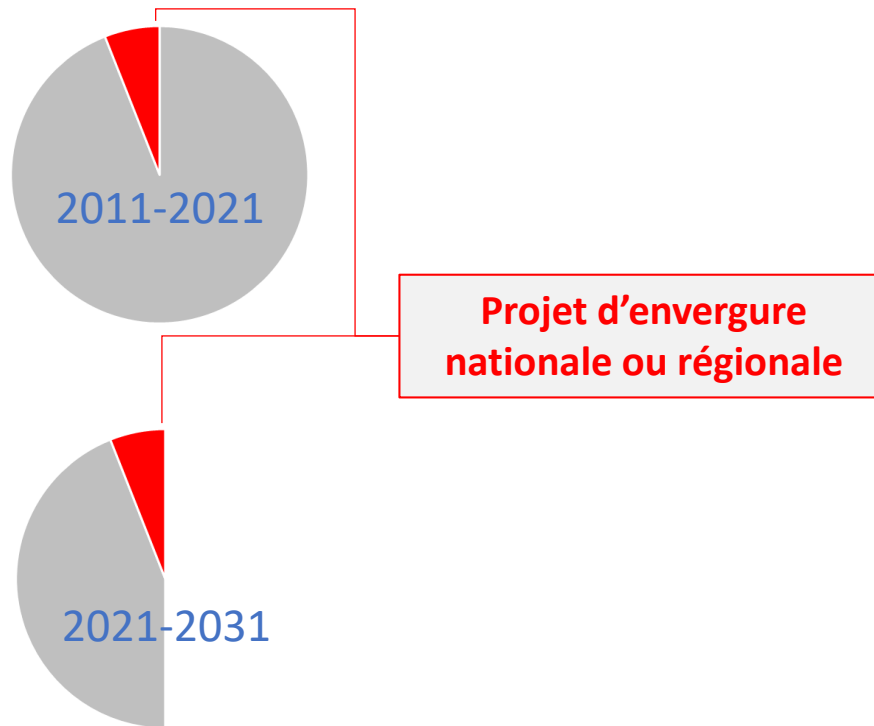
Rappel : 3 indicateurs
communs à l'échelle
de la Région



Comment territorialiser ?
De l'indicateur à l'outil...

Les projets d'envergure (rappel)

« Le fascicule peut également comporter une liste des projets d'aménagements, équipements publics, d'infrastructures ou d'activités économiques, qui sont d'envergure nationale ou régionale en raison de leurs caractéristiques ou de leurs dimensions, pour lesquels l'artificialisation des sols induite est prise en compte au niveau régional pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par le schéma.



Les projets d'envergure nationale ou régionale comptent dans la consommation d'espace (et donc dans les efforts de réduction)

En l'absence de choix, ou de prise en compte, l'objectif s'applique indistinctement aux SCoT, voire aux PLU(i) en l'absence de SCoT

Ne pas faire porter ces projets (charges de centralité) « individuellement » aux territoires suppose de projeter une réduction territorialisée supérieure à 2 (>2).

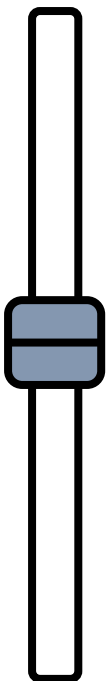
Evaluation en cours des superficies concernées.

✓ **Des réflexions en cours**

En l'absence de territorialisation... un levier unique



Consommation
d'espace totale



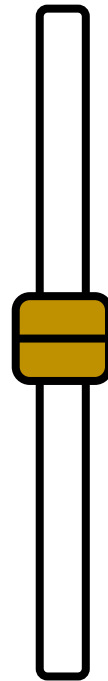
Dynamiques
démographiques



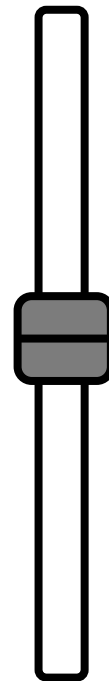
Dynamique de
construction
neuve (RP)



Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)

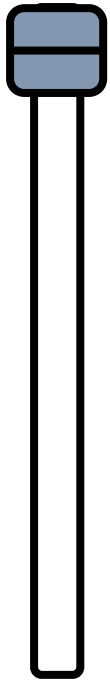


- ✓ Rappel : en l'état actuel le diviser par 2 pourrait s'entendre comme un résultat comptable applicable à chaque projet, à chaque échelle

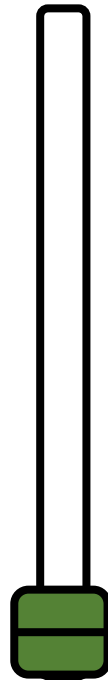
La démarche en cours, des curseurs à objectiver



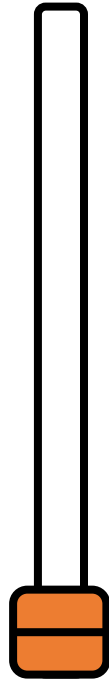
Consommation
d'espace totale



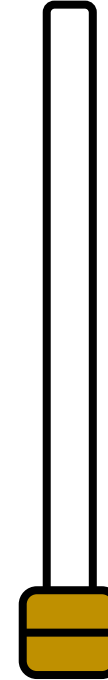
Dynamiques
démographiques



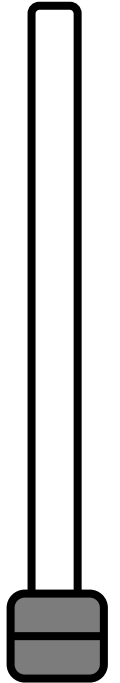
Dynamique de
construction
neuve (RP)



Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)

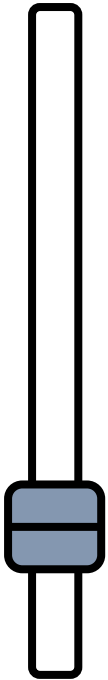


- ✓ La démarche présentée n'est qu'une étape (le comment), le second semestre doit permettre d'adapter celle-ci et d'avancer vers le combien...

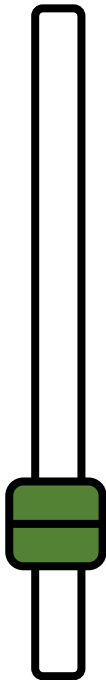
Les attentes de l'ITD, contextualiser



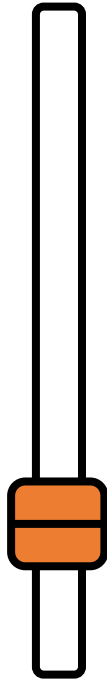
Consommation
d'espace totale



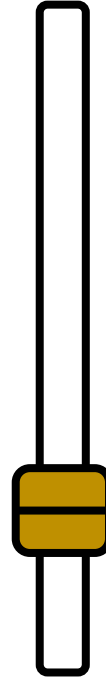
Dynamiques
démographiques



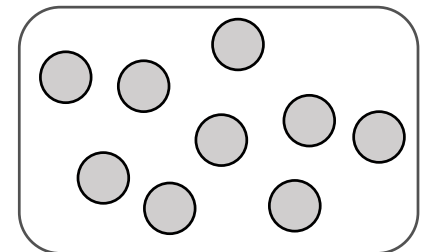
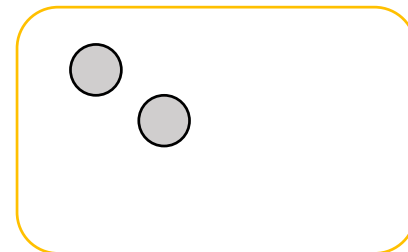
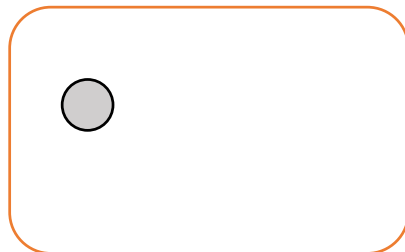
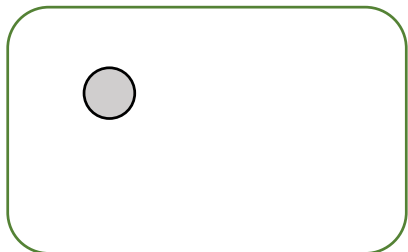
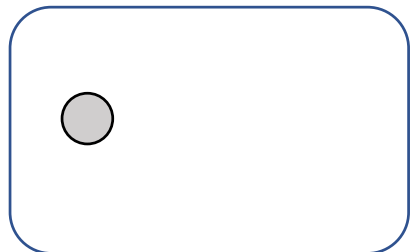
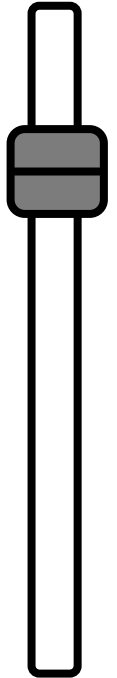
Dynamique de
construction
neuve (RP)



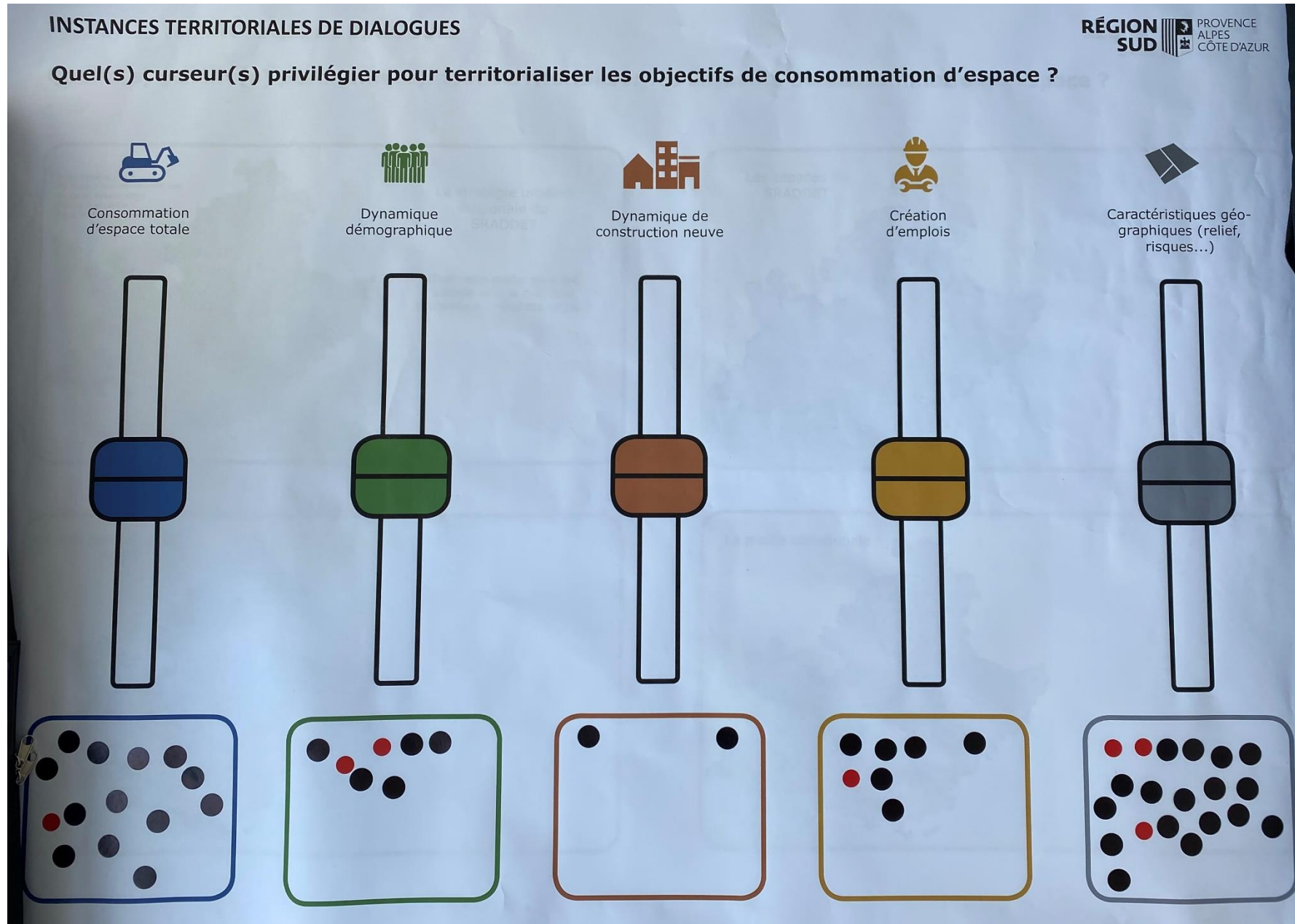
Création
d'emplois



Caractéristiques
géographiques
(relief, risques, etc.)



Les attentes de l'ITD, contextualiser



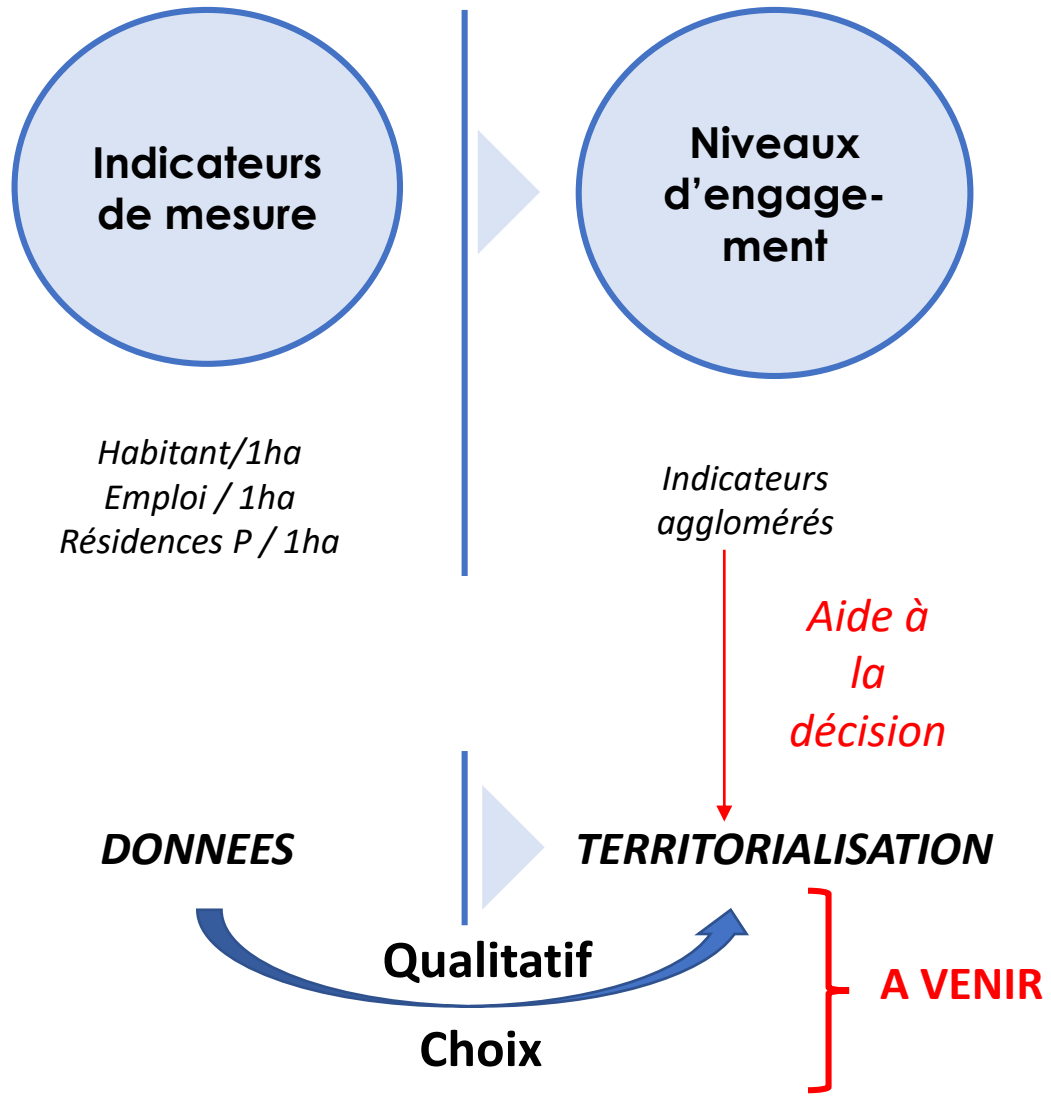
✓ Les premières indications données en séance par les participants

Rappel : ne fait pas figure de choix

Comment territorialiser ?

De l'outil à la règle ?

De l'observation à la mise en place d'un outil

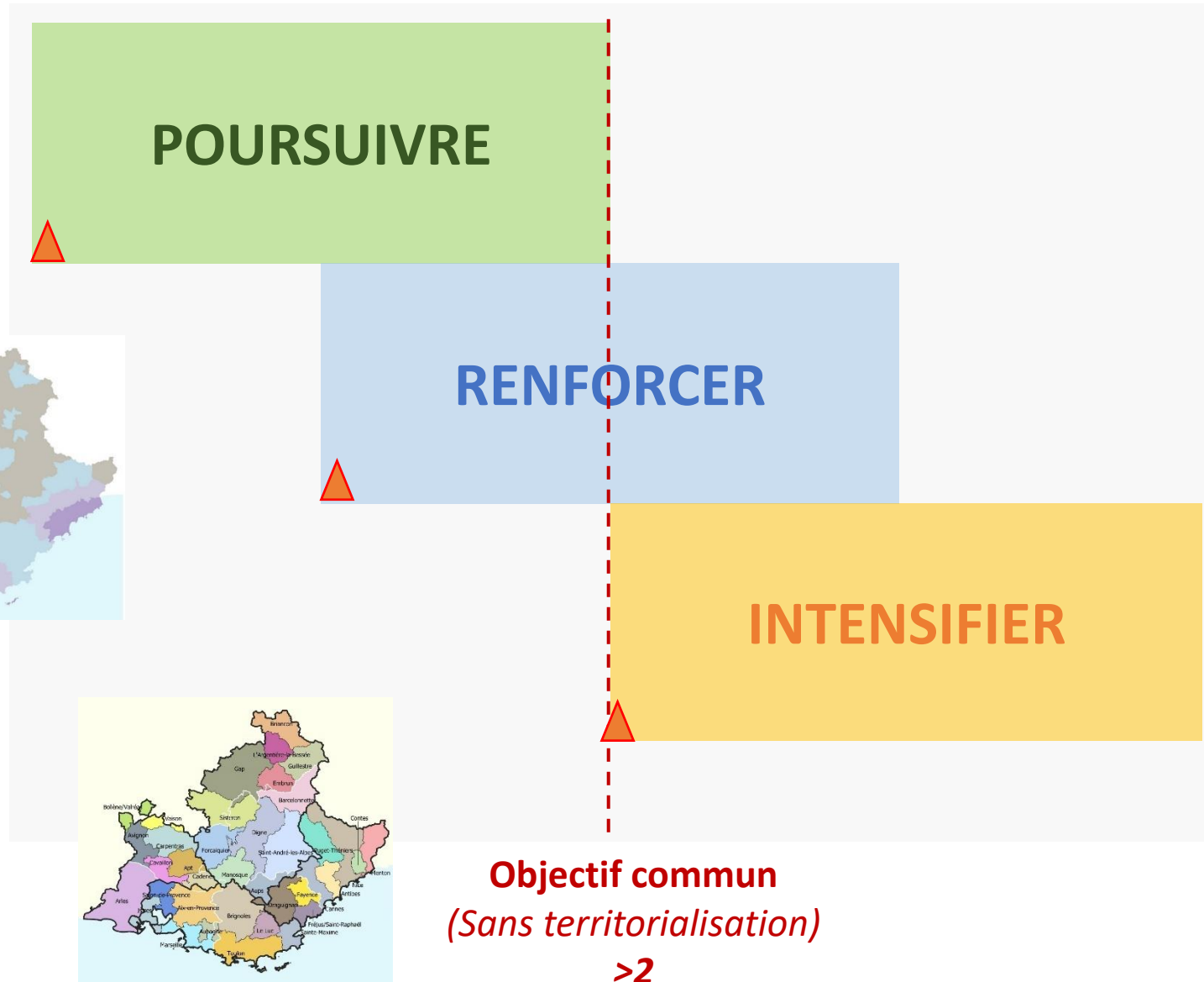
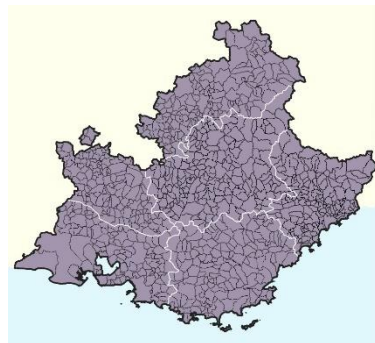
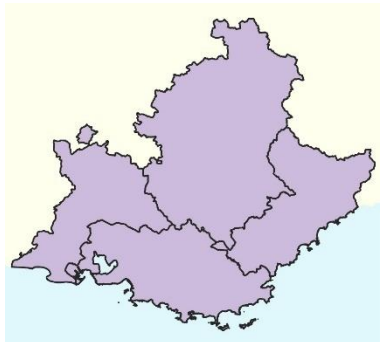
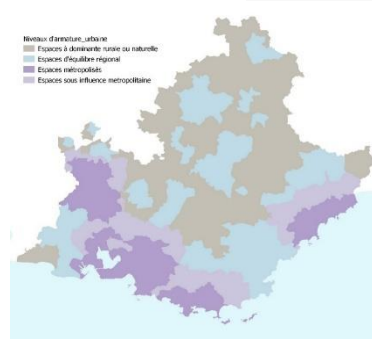


+ en regard en cours sur les documents de planification en cours

Un besoin d'appropriation... et d'accompagnement

Projet territorial
(SCoT, PLU(i), etc.)

- ✓ > 2... un objectif commun
- ✓ 3 niveaux d'engagement
- ✓ Des fourchettes à définir, adapter au sein desquels les territoires auront à se positionner (à se justifier)
- ✓ Quelle(s) échelle(s) d'accompagnement ?



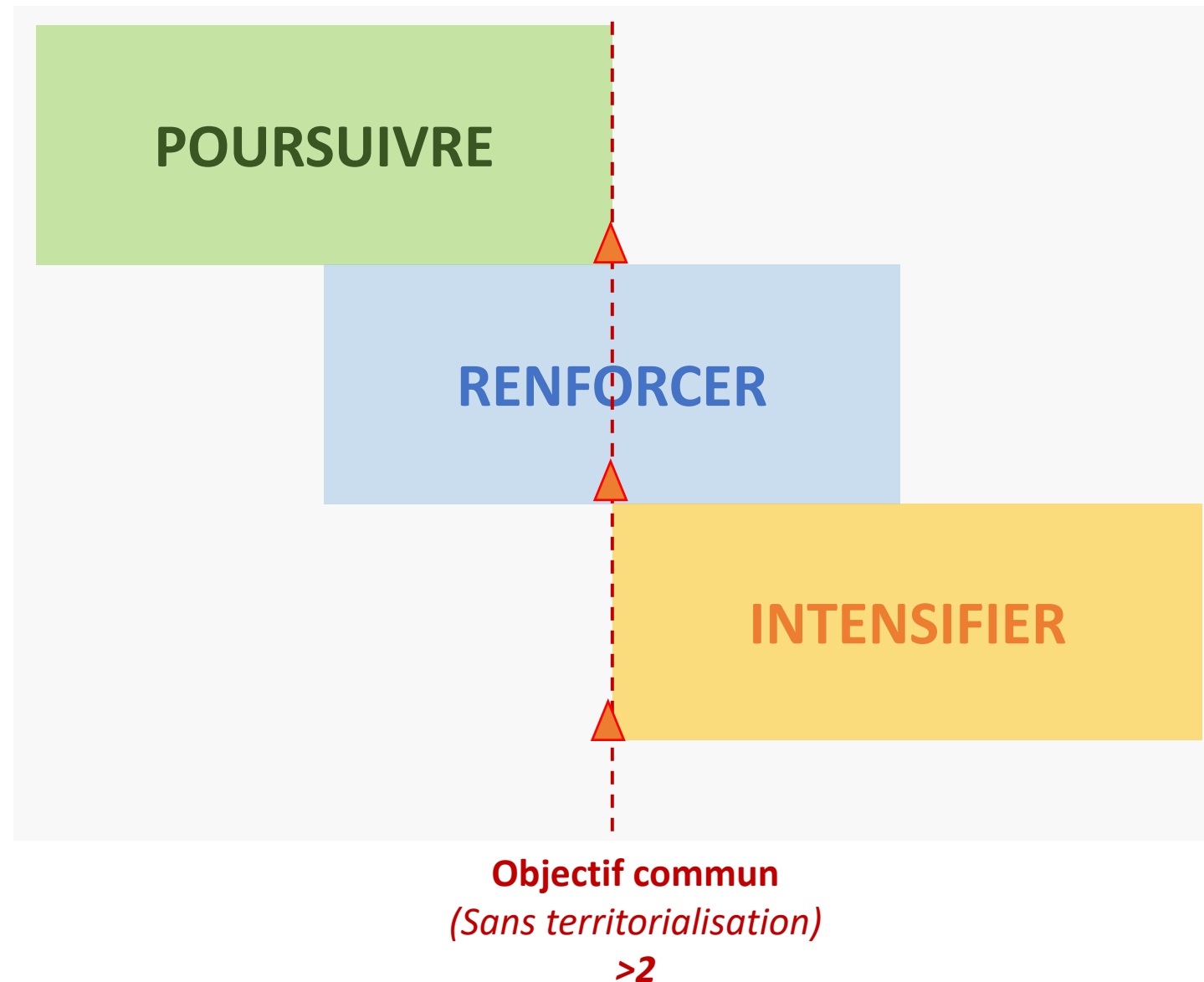
De l'observation à la mise en place d'un outil

Les objectifs de l'ITD du 08 juillet:

- ✓ Partager des éléments de méthode
- ✓ Confirmer (infirmer) la direction prise
- ✓ Identifier les éléments quantitatifs (compléments essentiels à l'approche quantitative)

Ce que l'ITD du 08 juillet n'est pas :

- Une présentation des choix
- Une validation



Tour de table & Echanges



Du pourquoi au comment...

Conclusion

Les suites à donner

Calendrier de la démarche en cours – la modification du SRADDET



17 février
Conf. Régionale
des SCoT

JANVIER 2022

AVRIL

JUIN/JUIL. AOÛT

OCTOBRE

1^{er} semestre 2023

1^{er} trim. 2024



08 avril
ITD
« échelle régionale »
Forcalquier

ITD x 4
« espaces
régionaux »

Proposition Conf.
Régionale des SCoT

Conf. Régionale
des SCoT

Arrêt Modif
SRADDET

Orientations

SRADDET
« territorialisé »

Conférence Avenir de nos
territoires (01/12/22)

ITD
« échelle régionale »

Ateliers thématiques :
• Modèle Rural
• Montagne

Des échanges riches.

Protéger tout en développant	L'application d'un - 50 % pour tous n'est pas souhaitable. Égalité d'équité	Solidarité / espaces ruraux (divers). Solidarité depuis les espaces urbains ? Coefficient ?	Coherence entre développement et sobriété (évolution du modèle)	Le choix des indicateurs est un choix politique
Loi SRU, facteur à intégrer	Maille à l'échelle communale? Espaces régionaux? Combiner les mailles?	Territoires inter-régionaux. Échelle supra-régionale	Prise en compte des espaces contraints (cf. Alpes) qui ont déjà fait des efforts	Prise en compte du renouveau du foncier et des territoires attractifs
Espaces urbains et métropolisés ont des charges de centralité (pas toujours choisies)	Résidences secondaires à intégrer (pour pondérer)	Prendre en compte les efforts passés	Soit au interco comme échelle pertinente? Attention à trop de finesse...	Ne pas opposer les territoires et trouver la bonne échelle. Solidarité régionale à avoir.

Pourquoi ?

Comment ?

Combien ?

Merci de votre attention